

**Direction Voirie et Déplacements**

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi – 8H30 -12H00/13H30-17H30

Courriel : voirie@besancon.fr

Affaire suivie par : Alain COILLOT

N/Réf : ETUDES/AC/MV/49652

**Objet : rues Ledoux et Duchailut**

Toute la correspondance doit être adressée  
impersonnellement à M. le Maire.

VIVRE AUX CHAPRAIS  
2 RUE DE LA ROTONDE  
25000 BESANÇON

Besançon, le - 4 MARS 2015

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 14 janvier dernier, vous avez attiré mon attention sur la vitesse jugée excessive de certains conducteurs sur l'axe Ledoux-Duchailut. Vous suggérez la mise en place d'un dispositif de ralentissement.

Cet axe, de largeur réduite en raison du stationnement, représente deux lignes droites limitées à une centaine de mètres et munies d'une perte de priorité à chaque extrémité. De plus, un plateau existe déjà au niveau de la maternelle et la vitesse est limitée à 30 km/h sur la quasi-totalité de la rue du Lieutenant Duchailut.

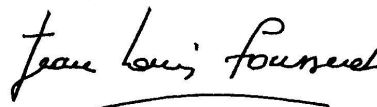
Cette configuration incite donc déjà fortement à la modération de la vitesse. Pour l'ensemble de ces raisons, il n'est pas envisagé pour l'instant de renforcer les dispositifs en place.

L'aménagement de la voirie ayant ses limites face aux comportements irresponsables, le problème de la vitesse excessive de certains conducteurs, effectivement observé sur l'ensemble des villes, est traité à Besançon selon deux autres axes :

- La sensibilisation des conducteurs par le biais de campagnes menées régulièrement par la Cellule de Sécurité Routière de la Direction Voirie et Déplacements.
- Et enfin la répression qui relève de la compétence des Services de Police auxquels je transmets vos remarques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET

Président du Grand Besançon.